

## I- CONTEXTE

Le Cameroun dispose d'une biodiversité très riche, logée dans plusieurs écosystèmes représentatifs des milieux naturels d'Afrique ; cet atout exceptionnel vaut à notre pays la dénomination d'Afrique en miniature. La pléthore d'espèces, de souches génétiques diverses a une importance considérable sur le plan économique, scientifique et thérapeutique de manière significative au bien-être de ses habitants.

La prise en compte des avantages, offerts par la biodiversité a de plus en plus scellé le lien entre la gestion durable des ressources naturelles, la croissance économique et la réduction de la pauvreté. L'apport de la biodiversité reste donc déterminant et sa protection indispensable dans la vision nationale de la croissance et du développement.

La volonté de protéger la biodiversité a été affirmée par les pouvoirs publics à travers la ratification de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique, et l'adoption d'une Loi-cadre sur l'environnement. Cette Convention offre un cadre d'action globale sur la biodiversité et a pour objectif de garantir la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage équitable de ses avantages.

Afin d'honorer ses obligations prévues par les dispositions de la CDB, le Cameroun, a élaboré en 1999 sa première Stratégie et le Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) qui a été officiellement validée en 2000. Dix ans après sa validation, le SPANB allait faire face au défi majeur de son adaptation à l'évolution des tendances et des nouveaux enjeux induits par la dynamique des